

AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 29 août 2022, à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une entrée charretière d'une largeur de 7,5 mètres au lieu de 6 mètres.
- ✓ **Adresse :** 166, 11^e Rue

2^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une marge de recul latérale de la remise à 0,91 mètre de la limite ouest du terrain au lieu de 1 mètre.
- ✓ **Adresse :** 256, rue Philippe-Bécharde

3^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre un revêtement extérieur en polymère composé d'une membrane de polyéthylène.
- ✓ **Adresse :** 435, montée de la Rivière-du-Sud

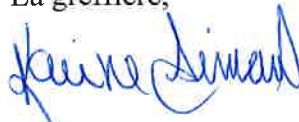
4^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre un revêtement extérieur en polymère composé d'une membrane de polyéthylène et permettre l'implantation d'un bâtiment en cour avant.
- ✓ **Adresse :** 140, route Trans-Montagne

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce 18^e jour du mois de juillet deux mille vingt-deux.

La greffière,



M^e Karine Simard, avocate